COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°3 DU 27.10.2026

MANDAT 2024-2028 - SAISON 2026-2027

PRESIDENT: M. Francis CUNY

PRESENTS: MM. Pascal DALLA POZZA, Olivier GOMAS, Yann MEMBRADO, Toufik MEZRICHE et José PEREIRA

EN VISIO : M. Raphaël DELANDHUY

INVITE EXCUSE : M. Tristan FERNANDES (CTA)

Le Président Francis CUNY ouvre la séance à 18h45.

I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

La CDA exprime toute sa sympathie et son total soutien à notre collègue Abdessamed HARBOULI face au deuil qui le touche.

La CDA est heureuse de compter parmi ses formateurs en FIA Marouane EL MOKRETAR à la suite de sa réussite à la formation dispensée par la CRA le 26.09 à Reims.

1.2 AUDITIONS

18h45 Abderrahmane ABDELLAOUI, nouvellement arrivé dans l'Aube, est reçu afin d'obtenir les consignes et directives de la CDA qui lui souhaite la bienvenue dans l'Aube.

19h IM, accompagné de son responsable légal, prend le temps de s'expliquer quant aux motifs de sa convocation. La CDA le remercie de ses explications et lui communiquera, ainsi qu'à son club, sa décision.

19h15 RA est absent ce jour. La CDA maintient la suspension jusqu'à sa comparution qu'il lui appartient de solliciter.

19 h IB, accompagné de son responsable légal, donne une explication au retard d'envoi de rapports disciplinaires. La CDA le remercie de ses explications et lui communiquera, ainsi qu'à son club, sa décision.

19h15 JFD explique les raisons de son absence à désignation. La CDA lui transmettra, ainsi qu'à son club, sa décision.

1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°2 de la saison 2026-2027 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 16.09 François MOREL signale une erreur sur une FMI qu'il souhaite rectifier.

Le 17.09 Ewan LOBREAU transmet les éléments permettant la validation de sa licence.

Le 18.09 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, met en copie la CDA d'un message destiné à la Commission des Compétitions en lien avec le paramétrage du logiciel FFF permettant la désignation des arbitres. Cette dernière lui répond le jour même.

Le 18.09 la CDA du PUY-DE-DOME transmet le dossier administratif d'un arbitre nouvellement arrivé dans l'Aube.

Le 20.09 Rudy LONDERO, responsable technique au FC NORD EST AUBOIS, signale le forfait pour un match du jour même de son équipe fanion. Christelle MORAIS, Secrétaire de la JS VAUDOISE exprime le mécontentement de son club à la suite du déplacement en vain de son équipe.

Le 21.09 Aurélien THILLEROT, Président de l'ASC FRESNOY-CLEREY, sollicite la désignation d'un arbitre pour un match, du 27.09 en coupe de l'Aube féminine. Le nécessaire est fait.

Le 21.09 Abderrahmane ABDELLAOUI, nouvellement arrivé dans l'Aube, porte à la connaissance de la CDA ses rapports d'observations réalisés dans son district d'origine.

Le 21.09 Thomas LEBREC BOUILLE et Aziz HAFIDI mettent en copie la CDA de l'envoi de rapports disciplinaires.

Le 22.09 Christopher TRANSLER, Président de SAINTE-SAVINE, sollicite la désignation d'un arbitre pour le match de son équipe première du 03.10. La CDA fera de son mieux pour répondre favorablement à cette demande. La CDA rappelle par ailleurs que pour un traitement plus efficient de ce type de demande, il est préférable d'utiliser la boite mail officielle de la CDA.

Le 24.09 puis le 07.10 Zouhaire FILALI FADIL, Président de l'OLYMPIQUE CHAPELAIN, interroge la Commission du Statut de l'Arbitrage quant à l'arrivée d'un arbitre pour représenter le club.

Le 24.09 Fabien CHOLLIER demande des explications en lien avec sa candidature à l'examen d'arbitre de ligue.

Le 24.09 Matthieu COTTIAS annonce l'organisation d'un événement par le FC TRAINEL à l'occasion des Journées de l'Arbitrage. La CDA le remercie et félicite le FC TRAINEL pour cette initiative.

Le 24.09 Yannick FLEURY, arbitre club de SAINT-GERMAIN, transmet un rapport disciplinaire.

Le 26.09 Shirley GARRICK, Secrétaire du FC CHARMONT, dépose 6 demandes d'arbitres pour son équipe première que la CDA essaiera de satisfaire en fonction des moyens humains disponibles.

Le 27.09 Boaventura DIAS ALVES met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 28.09 Rudy LONDERO, responsable technique jeunes au FC NORD EST AUBOIS, formule une demande d'arbitres pour le match du 03.10 de son équipe U15.

Le 28.09 Jonathan NOUALHAGUET transmet un rapport disciplinaire.
Le 28.09 Ryan MAURIN s'excuse de son absence au rattrapage du 18.09.
Le 29.09 la responsable légale d'un jeune arbitre demande la procédure à suivre à la suite de la réception d'une sanction par son fils.
Le 29.09 Philippe PROTIN, Président du FC BREVIANDES, met en copie la CDA de sa réclamation quant à la légitimité de l'AA2 présent sur la FMI d'un match de coupe de l'Aube KOESIO.
Le 04.10 Abdelaziz LACHAL transmet une feuille de match papier en raison de l'absence de la tablette sur son match.
Le 04.10 Boaventura DIAS ALVES, Aziz HAFIDI, José Kasiala LUVUALU MAMBI et Joel Franck DIKAMA produisent des rapports disciplinaires.
Le 05.10 Thomas LEBREC BOUILLE rédige des rapports disciplinaires.
Le 05.10 Yacine BOUGTIB, Président de l'AS CHARTREUX, met en copie la CDA de sa demande de la correction d'une erreur repérée sur une FMI que le club a signé.
Le 05.10 Corentin DUVAL demande une précision sur les délais des défraiements.
Le 06.10 Igor LOPEZ ROCHA fait parvenir les documents permettant de valider sa licence.
Le 06.10 Florent BERNARD dépose un rapport disciplinaire.
Le 06.10 Philippe PROTIN, Président du FC BREVIANDES, interroge sur les devoirs de l'arbitre quant au contrôle de l'aptitude d'un AA à tenir cette fonction.
Le 07 puis le 08.10 Cédric BOUGÉ rappelle à Tristan RICHEZ VACQUIER et à Sacha RIGLET que les rapports disciplinaires à la suite d'un match de ligue doivent être envoyés de la ligue.
Le 08.10 Issam BELHADI et Esteban FAUVET produisent des rapports sollicités par Francis CUNY à la suite de la relance effectuée par la Commission de Discipline de la Ligue.
Le 09.10 Philippe PROTIN, Président du FC BREVIANDES, annonce le forfait de son équipe fanion pour le match de coupe ELITE du 11.10.
Le 10.10 Rudy LONDERO, responsable équipes jeunes au FC NORD EST AUBOIS, informe du forfait de son équipe première pour un match de coupe ELITE du 11.10.
Le 11.10 Éric BRAGUE, Président du FC FOV fait savoir, par l'intermédiaire du secrétaire général du club, que l'ensemble des licenciés du FC FOV souhaite présenter leurs plus sincères condoléances à Abdessamed HARBOULI et sa famille.
Le 12.10 Julien MAIRE rédige un rapport circonstancié à la suite de l'absence d'une équipe.
Le 13.10 Jonathan NOUALHAGUET produit deux rapports disciplinaires.
Le 13.10 Didier CATTIAUX, Président de l'AS DROUPT SAINT BASLE, sollicite la liste mise à jour des arbitres clubs du DAF. La liste est disponible sur le site du DAF.
Le 15.10.26 Joël Franck DIKAMA demande un état de lieu des versements de ses indemnisations.
Le 16.10 Patrice WALLON, Président du ERVY FC, demande la désignation de deux AA et d'un délégué pour le match du 08.11 de son équipe fanion. La CDA fera de son mieux en fonction de ses moyens, pour répondre à cette demande.

Le 16.10 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, alerte le DAF à la suite de la parution d'un article dans la presse locale en lien avec les JNA et contenant une information erronée. Il formule le même jour, une demande d'obtention de la liste des arbitres clubs avec la mention du club d'appartenance.

Le 17.10 David PIMENTA, responsable technique jeunes de la JS VAUDOISE, informe du forfait de son équipe U18 par manque d'effectif.

Le 17.10 Aziz HAFIDI signale une erreur de FMI et apporte les corrections nécessaires.

Le 17.10 Cyril THOMASSIN constate l'absence des deux équipes qu'il devait arbitrer. Le forfait de l'une d'entre elles est signifiée le jour même à 9h34 par mail. La Commission des Compétitions lui demande un rapport circonstancié, ce qui est fait le 21.10.

Le 18.10 Igor LOPEZ ROCHA dépose un rapport circonstancié à la suite du non-déroulement d'un match.

18.10 Daniel LOUREIRO MOTA, Boaventura DIAS ALVES et Sacha RIGLET produisent des rapports disciplinaires.

Le 19.10 David DESPRET, François MOREL, José Kasiala LUVUALU MAMBI mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 20.10 Yves GIRARDOT, Président de la JS VAUDOISE, produit un écrit à la suite du déroulé d'un match de son équipe fanion.

Le 25.10 David DESPRET et José Kasiala LUVUALU MAMBI rédigent des rapports disciplinaires.

Le 25.10 Thomas LEBREC BOUILLE sollicite la démarche à suivre à la suite de la détérioration d'une tablette. Il semble qu'il doive solliciter l'assurance de la FFF.

Le 25.10 Tidiane SOUMARE sollicite la CDA pour un sujet relevant de l'IR2F.

Le 26.10 Emmanuelle DEPUILLE, Vice-Présidente de SAINTE-SAVINE FOOTBALL, signale l'absence d'arbitres affectés aux matchs de son club le 25.10.

Le 26.10 Julien MAIRE rédige un rapport disciplinaire.

Le 26.10 Renato DE SOUSA OLIVIERA demande des renseignements dans le cadre d'une possible candidature à une future FIA. La CRSA (Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage) est saisie de cette question.

27.10 Tina SABATIER, Présidente du FC TRAINEL, sollicite un arbitre pour un match en féminine du 01.11. En raison du motif invoqué, la CDA essaiera de désigner un officiel.

27.10 Joël Franck DIKAMA signale une difficulté d'accès au portail des officiels.

Le 27.10 Viviane ROHER, secrétaire de l'AMICALE SAINT-GERMAIN, s'étonne de la désignation d'un arbitre rattaché à un club en conflit avec le sien sur un prochain match de son équipe.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

La CRA met en copie la CDA de sa demande de transfert, faite au district du VAL de MARNE, du dossier de Louay SAIDANE après que ce dernier ai saisi la LGEF à la suite de son arrivée dans l'Aube.
Le 12.10 Frédéric BARRAT, Président de la CRA, annonce qu'à la suite de la décision majoritaire des membres du bureau de la CRA, l'annexe 12 du RI est suspendue jusqu'à la fin de la saison.
Il fait savoir que des groupes de travail vont être mis en place pour reprendre le projet des accompagnements, écouter les remarques et en tenir compte dans l'évolution du projet, afin de faire vivre ce dernier sur le long terme à partir de la saison prochaine.
Le 25.10 Vincent MURELLA, Président CDA 57, sollicite les CDA pour une première réunion de travail fixé au 18.11 en visio.
Le 15.10 Vincent MURELLA, Président CDA 57, propose aux CDA un temps de rencontre et de travail avec le pôle observations de la CRA. L'objectif de ce temps des rencontres observations CDA / CRA :

- Recruter.
- Promouvoir l'utilisation d'un référentiel ligue et/ou district.
- Revenir sur les incontournables (analyse des rapports).
- Créer une interaction entre les observateurs CRA et CDA, recenser leurs besoins en matière de formation

Le 15.10 Frédéric BARRAT, Président de la CRA, fait un rappel aux Présidents de CDA, à la suite des remontées effectuées depuis le début de saison concernant l'application de différents points des lois du jeu, et de la pause apaisement. Ce rappel est transmis à l'ensemble du corps arbitral.
Le 19.10 Frédéric BARRAT, Président de la CRA, annonce que Luc CLERGE est chargé de travailler en partenariat avec les CDA dans le cadre de la promotion de l'arbitrage féminin.
Le 21.10 Jean-Jacques DEMAREZ, Président CDA 08, demande à la suite d'une réunion de la CFA, aux autres Présidents de CDA un état des lieux des diverses utilisations faites des caméras embarquées. Francis CUNY après prise d'informations auprès de Cédric BOUGÉ lui fait une réponse le 22.10.
Le 27.10 la CRA informe de la mise à disposition de la CDA d'Alice RAYBAUDI à la suite de son absence aux tests physiques de ligue.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 16.09 Cédric BOUGÉ rappelle à Fabien CHOLLIER que pour les compétitions de district, les rapports disciplinaires doivent être réalisés avec le formulaire adéquat disponible sur le site du DAF et non pas directement via le portail des officiels comme cela se fait en ligue.

Le 18.09 la Commission de Discipline réclame un rapport circonstancié complémentaire à Denis DERENNE.
Le 17.09, le DAF fait une communication via ses réseaux sociaux en lien avec la FIA d'octobre.

2.2 CDA

Le 16.09 Oualid BELHADI présente sa démission de toutes ses fonctions au sein de la CDA. Francis CUNY en sa qualité de Président de la CDA lui propose un temps d'échanges avant de lui répondre.
La CDA est destinataire, le 16.09, des directives de la FFF en lien avec les Journées de l'Arbitrage qui auront lieu du 6 au 15 octobre 2026.
Le 18.09 la CDA a réalisé le rattrapage du contrôle de connaissances pour les arbitres et arbitres clubs absents au rassemblement ou ayant eu une note inférieure à 10/20 pour les arbitres clubs.
Le 20.09 Justin FRANQUET est informé que sa demande pour officier en catégorie adultes est validée.
Le 21.09 le matériel nécessaire à l'organisation de la JNA est reçu au DAF.
Le 24.09 la CDA est informée que 450 arbitres de la LGEF se sont inscrits à la COUPE DE FRANCE DES ARBITRES. Au 30.09 plus de 5000 participants sont inscrits à cette manifestation dont 551 des 2511 de notre ligue. Le DAF compte pour sa part 25 participants sur les 88 désignables.
Le 28.09 Francis CUNY, en sa qualité de Président de la CDA, informe Thomas DE FARIA de l'arrêt de ses fonctions au sein de la CDA. Thomas DE FARIA annonce le 03.10 déposer un recours à cette décision dès publication du PV du CoDiR.
Le 28.09, la CDA sollicite un maximum d'arbitres afin de participer à la JNA. Elle organise le 29.09 une réunion en visio afin d'affiner l'organisation interne à la CDA de cette manifestation ayant lieu le 10.10 sur 3 sites. La CDA remercie Tristan FERNANDES, CTA, pour le travail produit pour le bon déroulement de cet évènement qui a permis de sensibiliser près de 130 joueurs U13 et leurs encadrants à l'arbitrage. La CDA remercie ceux et celles et en particulier les 5 arbitres qui se sont rendus disponibles pour cette manifestation. Celle-ci a été couverte par la presse locale, CANAL 32 et un reporter de la LGEF.
La manifestation a regroupé :
- 3 équipes à Romilly-sur-Seine dont 9 joueurs qui se sont essayés à l'arbitrage.
- 4 équipes à Bar-sur-Aube dont 15 jeunes se sont testés à la gestion d'un match.
- 7 équipes à Saint-André-les-Vergers et 18 jeunes ont été sensibilisés la fonction d'arbitre ou AA.

Il est important de remarquer que l'ensemble des jeunes était volontaire pour prendre le sifflet ou le drapeau.
Quelques participants ont pris part au quiz LGEF.
Il est à regretter le petit couac, dont la responsabilité n'incombe ni à la CDA ni à ses encadrants présents sur sites, en lien avec la publication d'un article dans la presse locale contenant une information erronée qui a suscité des retours négatifs.
Tristan FERNANDES a par ailleurs demandé un correctif au journaliste concerné.

En conclusion, nous pouvons retenir une expérience globalement réussie sur les trois sites pour les Journées Nationales de l'Arbitrage.
Le 05.10 Francis CUNY transmet aux membres de la CDA une esquisse du projet : un stade, une passion, une famille dont la mise en œuvre est envisagée à l'occasion d'un futur match de l'ESTAC.
Le 08.10, la CDA transmet à l'ensemble des arbitres de district le BULLETIN OCTOBRE 2026 de la CRA consultable via le lien suivant : https://canva.link/8qu794216b21j4o
Le 09.10 la CDA interroge les arbitres dont la licence n'est pas encore validée quant au motif de cette situation.
Le 11.10 Vincent MERULLA, responsable bénévolat distinction à la CRA, communique les modalités d'attribution des distinctions de la ligue pour cette saison.
Le 21.10 la CDA invite l'ensemble du corps arbitral à participer à l'opération OCTOBRE ROSE que le DAF organise à l'occasion du match ESTAC / LE MANS.
Le 22.10 la CDA est destinataire de remontées de la Commission de Discipline. Face aux informations portées à sa connaissance, la CDA fait un rappel à l'ensemble des arbitres en lien avec leurs obligations administratives.
Le 23.10 la CDA est informée de la prochaine arrivée d'un arbitre en provenance d'Outre-Mer.
Le 27.10 Francis CUNY informe Giovanni TONON, JAD arrivant dans l'Aube, de son invitation en CDA dès que sa licence sera validée.
Le 27.10 la CDA est destinataire des rapports d'observations d'un jeune arbitre arrivant dans l'Aube.
Tristan FERNANDES arrive à un accord avec le club de SAINTE-SAVINE pour l'utilisation de ses installations pour la prochaine formation ARBITRES CLUB. La CDA remercie la municipalité ainsi que le club de SAINTE-SAVINE pour l'aide apportée dans ce projet.

La CDA est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le DAF, des éventuels forfaits ainsi que des convocations ou sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

IV / DESIGNATIONS

La CDA compte au 27.10.2026, 111 demandes de licences pour 94 arbitres désignables : 53 adultes, 25 jeunes, 16 ligues.

4.1 ADULTES

Le 17.09 Messahoud TAKHEBARI signale une désignation incompatible avec sa situation. Une correction est apportée par le désignateur.
Le 18.09 Franck MILESI dépose un CM d'indisponibilité.
Le 18.09 Julien MAIRE signale une indisponibilité de dernière minute.

Le 20.09 Tom LEROY s'inquiète de ne pas avoir sa licence de validée. Il informe le 02.10 avoir changé sa photo afin de valider sa licence.
Le 23.09 Jonathan NOUALHAGUET demande le retrait de sa désignation du 10.10 pour raison familiale.
Le 27.09 Thierry ANGLADE demande, dans le cadre de sa reprise d'activité, à tourner dans un premier temps en qualité d'AA.
Le 28.09 Vincent TEIXEIRA signale avoir retiré toutes ses indisponibilités et se rend disponible en cas de besoins.
Le 19.10 Redouane SGHIR informe qu'une blessure au genou va le tenir éloigner des terrains pour une durée encore indéterminée. Il fait parvenir le 24.10 des justificatifs à la suite de sa blessure.
Le 22.10 Roihim DANIEL signale une indisponibilité pour raison familiale pour les 7-8.11.
Le 24.10 Daniel LOUREIRO MOTA signale une indisponibilité de dernière minute et produit un CM le 25.10. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.
Le 25.10 Maxime VERDIER sollicite le retrait d'une désignation pour raison de santé. La CDA reste en attente d'un CM.
Le 26.10 Cyril THOMASSIN demande à bénéficier de la présence d'AA ou / et d'un délégué sur un match de D1 qu'il estime à risques.

4.2 JEUNES

Le 16.09 puis le 26.09 Elias LOPES communique ses indisponibilités en attendant de pouvoir les saisir via son portail des officiels.
Le 17.09 José MAMBI signale une désignation incompatible avec sa situation. Une correction est faite.
Le 19.09 David LOBREAU signale l'absence d'un AA. Ce dernier donne une explication à son absence par retour de mail.
Le 19.09 Joël Franck DIKAMA et Ismaël MALKI donnent une explication à leur absence à désignation.
Le 26.09 Pascal DALLA POZZA, désignateur sur les compétitions jeunes, rappelle à Narjis CHOUKRI les délais de prévenance pour poser une indisponibilité.
Le 27.09 Maxime SYREN signale qu'en raison du changement de date d'une de ses désignations, il ne sera pas en mesure de l'honorer.
Le 01.10 Esteban FAUVET informe d'une indisponibilité de dernière minute pour raison de santé.
Le 08.10 Messahoud TAKHEBARI se met à la disposition de la CDA à la suite de l'annulation d'une désignation.
Le 15.10 Florent BERNARD relève un doublon dans ses désignations. Le nécessaire est fait.
Le 16.10 Corentin DUVAL constate une désignation incompatible avec ses indisponibilités.
Le 17.10 Redouane SGHIR signale une désignation incompatible avec son statut. Le nécessaire est fait.
Le 18.10 Sacha RIGLET demande le retrait d'une désignation en semaine car il est retenu par la Journée Défense et Citoyenneté.

Le 18.10 Florent BERNARD signale une indisponibilité pour une désignation en semaine.
Le 19.10 Corentin DUVAL informe de son indisponibilité pour une désignation en semaine pour raison professionnelle.
Le 20.10 Maxime KREB demande s'il aura une désignation le 07.11. Une réponse lui est faite.
Le 22.10 Florent BERNARD signale une indisponibilité pour la désignation du 11.11.
Le 26.10 Messahoud TAKHEBARI sollicite un changement de désignation pour le 07.11.
Le 26.10 Tristan RICHEZ VACQUIER informe de son impossibilité à se rendre à une désignation en raison d'un manque de locomotion. Il sollicite des désignations sur l'agglomération Troyenne.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 23.09 Laurent DUCLOS, Directeur Régional FFSU, répond aux conditions et procédures de désignations souhaitées par la CDA dans le cadre des matchs FFSU. Il annonce le 07.10 l'annulation de la formation d'arbitre visant à couvrir les besoins en FFSU que notre CTA devait réaliser le 08.10.
Le 03.10 Anthony PEREZ signale avoir observé un arbitre ayant un potentiel prometteur.
Le 04.10 Hervé PIMPERNET annonce la blessure de Vincent TEIXEIRA durant son observation. Ce dernier produit un CM d'indisponibilité de 3 semaines. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.
Le 22.10 Luca POIRIER, alternant en charge de l'organisation sportive à la FFSU, sollicite la désignation d'arbitres pour le 19.11. Francis CUNY lui réclame des précisions.
A ce jour, 35 observations en adultes et 17 en jeunes ont été réalisées.

V / ETDA

5.1 POLE ENTRAINEMENT

La CDA est heureuse d'avoir un centre de perfectionnement arbitres à la suite de la signature tripartite entre la LGEF, la mairie de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS et le SAF. La CDA remercie l'ensemble des signataires pour la mise à disposition des installations. Toufik MEZRICHE exprime sa satisfaction quant à la qualité des installations mais aussi du contenu pédagogique mis à sa disposition par la CRA. Il informe par ailleurs avoir décliné les défraiements qui lui était proposé pour cette prestation qu'il effectue depuis plusieurs années.

5.2 FIA

Tristan FERNANDES doit faire face à des difficultés pour trouver les installations pouvant accueillir une FIA dans de bonnes conditions.
Le 17.09 le DAF réalise une communication vers les clubs relative à la tenue de la FIA d'octobre dont l'organisation des intervenants est validée le 22.09.
Le 21.09 Francis CUNY informe Oualid BELHADI et Nabil BOULACHEB de la régularisation des frais dus à la suite d'une FIA interne à l'ESTAC.

Bilan de la Formations Initiales d'Arbitrage d'octobre :

Nous avions 14 inscrits au départ de la FIA. Un grand nombre de participants à la FIA ont rencontré des difficultés de connexion au site pour réaliser le e-learning. Tristan FERNANDES propose une solution de dépannage.

Le 10.10 Maxence BERNARD et Mamadou DIANE annoncent leur décision de ne pas poursuivre la FIA au terme de la première journée.

Après les 6 modules, nous avons 12 reçus dont 2 féminines. Le module 7 de cette formation a été réalisé le 24.10. Nous pouvons compter sur **10 nouveaux stagiaires**.

Nous avons eu un groupe intéressant, investi et impliqué tout au long des séances, avec un bon état d'esprit. L'ensemble des sortants de FIA est destinataire le 24.10 de la fiche de renseignements à remplir et indispensable pour pouvoir être désigné.

Le 26.10 Sahim SEZER, sortant de FIA, signale ne pas pouvoir créer son portail des officiels. Olivier GOMAS est sollicité dans ce dossier.

La CDA informe le 24.10 son homologue de la Marne de la réussite à la FIA d'un candidat relevant de son territoire.

Les demandes de réservations des installations pour la FIA de janvier 2027 sont faites le 24.10 par Tristan FERNANDES.

5.3 PROMOTIONNELS

A la suite de la démission de Oualid BELHADI de ses fonctions au sein de la CDA, les promotionnels seront vus cette saison par Francis CUNY et José PEREIRA.

VI/ TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal DALLA POZZA demande s'il est possible de disposer, pour l'ensemble des observateurs, d'un équipement, type parka. Francis CUNY portera cette requête à un prochain CoDir.

Pour clôturer cette séance de travail, Francis CUNY offre le verre de l'amitié à l'occasion de son anniversaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CDA, Francis CUNY, lève la séance à 22H00

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 17.11.2026 ou sur convocation de ses membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,
M. Francis CUNY

Le Secrétaire,
M. José PEREIRA

Les décisions de la ***Commission Départementale de l'Arbitrage*** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (http://district-aube.fff.fr) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)